



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-et-un juillet, s'est réuni à la Salle polyvalente F. CHENEVAL-PALLUD sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoints au Maire** : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés** : Pouvoir de DEVESA Marie à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; PAGNOD Pascale à VIGNY Gérald ; de PILLET Isabelle à MACHERAT Martial ;

**Absents excusés** : CENCI Antoine, ROCHAT Virgile

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Monique MOENNE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 5
Votants : 25
Absents : 2

Délibération n° D2022\_065 – FINANCES

### **Demande de subventions pour une étude de stratégie foncière et immobilière sur le patrimoine bâti de la Sallazienne**

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire *Petites Villes de Demain* concernant la revitalisation du centre-bourg de Viuz-en-Sallaz, les logements locatifs en régie communale « La Sallazienne », en particulier les 27 logements du Clos Lachat, sont apparus comme l'un des principaux enjeux de la vitalité du centre-bourg et de sa cohérence d'ensemble.

En effet, ces logements, implantés dans la pente sous forme de « cité-jardin », présentent un certain nombre de qualités urbaines et typologiques, tout en constituant un témoignage historique de l'activité industrielle de la commune sur la seconde moitié du XXème siècle. Ils présentent cependant aujourd'hui un état plutôt dégradé ; les travaux d'entretien, réalisés par la commune au cas par cas selon l'urgence des situations, sont coûteux au regard de l'amélioration de l'habitat qu'ils permettent. Il est rappelé que ces logements sont quasiment tous occupés et sont loués à des tarifs très modérés, sans pour autant être conventionnés en logements aidés.

Au vu de la pression foncière et immobilière qui s'exerce sur la commune, et au vu de son déficit actuel en logements sociaux au titre de la loi SRU, il paraît opportun de pouvoir envisager en connaissance de cause l'évolution des trois sites de « La Sallazienne » (Clos Lachat, Clos des Bouloz, Clos des Granges).

Pour cela, une étude de stratégie foncière et immobilière, comportant un important volet social, est envisagée. L'objectif de cette étude est de répondre à quatre interrogations principales :

- Dans quelles conditions est-il envisageable de transformer ou non ce parc locatif en logements sociaux ;
- Dans quelles conditions est-il envisageable de rénover et réhabiliter ce parc locatif (en site occupé) ;
- Dans quelle mesure est-il pertinent de poursuivre la gestion locative actuelle en régie communale, ou de la confier à un tiers (bailleur social) ;
- Dans quelle mesure ces sites peuvent-ils accueillir une certaine densification pour répondre à la pression immobilière et aux objectifs de la Loi Climat et Résilience, tout en conservant le cadre de vie de qualité qui les caractérisent aujourd'hui.

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

- Coût estimé de l'étude : 13 800 € HT

Financement prévisionnel :

- Conseil départemental de la Haute-Savoie : 30% à 50% du coût HT de l'étude, soit une subvention maximale de 6 900 €
- Banque des Territoires : 30% du reste à charge, soit 2 070 € si le département subventionne à 50%
- Autofinancement : 4 830 € minimum

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

*Vu la délibération n°D2021\_065 du 06/07/2021 relative à l'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »*

*Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 30 décembre 2021*

- **ADOpte** le contenu de l'étude sur la stratégie foncière et immobilière sur le patrimoine bâti de la Sallazienne et en approuve les modalités de financement
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre de son « Aide aux projets de logements locaux et/ou innovants » au taux le plus élevé possible
- **SOLLICITE** une subvention de la Banque des Territoires au titre de son soutien aux études d'ingénierie dans les communes labellisées « Petites Villes de Demain », en fonction du reste à charge à la suite du subventionnement du Conseil Départemental
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement le reste du montant de l'étude
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à cette étude.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON



La secrétaire de séance

Monique MOENNE



Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 01/08/2022

Publication en ligne le 03/08/2022

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD

